

## 2.2 Contexte régional

La région administrative de Mamou est du grand ensemble de la Moyenne Guinée. Dans sa position de transit entre la Basse Guinée et l'arrière du pays continental, la région est située sur les contreforts du Fouta Djallon entre approximativement les 9°45' de latitude Nord et 12°53' de longitude Ouest. Elle couvre une superficie d'environ 15.520 km<sup>2</sup> et comprend les préfectures de Pita, Dalaba et Mamou. La région se présente comme un ensemble de massifs montagneux et de plateaux constitués d'un haut plateau central, de zones de relief vallonné plus basses et de plaines parfois étendues. La région est presque en permanence soumise à un doux climat marqué par des températures pouvant atteindre un minimum de 10°C selon les périodes et localités.

La population totale de la région qui était de 612.218 habitants (recensement national 1996) pour une densité de 39 hab./km<sup>2</sup> et pour un nombre de ménages égale à 11.344, est estimée à 699.152 habitants en 2001 pour une densité de 44 hab./km<sup>2</sup> en considérant un taux d'accroissement annuel de 2,7%. La migration est un phénomène important et semble toucher presque exclusivement le groupe d'âge de moins de 45 ans. Elle est essentiellement masculine. L'objet de migration dans 80% des cas est de trouver une activité économique, soit dans l'agriculture, soit dans d'autres secteurs, y compris le commerce. Ce phénomène a un impact direct et significatif sur la charge de travail des femmes qui restent dans l'exploitation et qui doivent faire face à une réduction de la main-d'œuvre familiale.

D'importants grands cours d'eau y prennent leur source pour arroser une bonne partie du territoire national, et bien au delà, d'autres pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Ces cours d'eau sont notamment :

- ◇ Le Konkouré, avec Kokoulo et Kakrima comme principaux affluents ;
- ◇ Le Bafing ou fleuve Sénégal ayant comme principal affluent la Téné ;
- ◇ Le fleuve Kaba qui coule vers la Sierra Leone. Ces cours d'eau dont l'importance n'est plus à démontrer, ont un régime tropical à forte variation annuelle dont malheureusement l'avancée de la sécheresse accentue l'irrégularité.

Quatre secteurs d'activités dominent la région de Mamou. Il s'agit de l'agriculture, de l'élevage, de l'agroforesterie et de l'artisanat. Le secteur agricole, dominant est essentiellement orienté vers la culture du fonio, du maïs, du riz et de l'arachide et, de plus en plus, par la production de pomme de terre, d'oignons et de tomate. Sont également cultivés en quantités importantes les tubercules, constituées essentiellement de taro, patate et manioc.

A côté de l'agriculture, il y a l'élevage qui constitue la vocation traditionnelle des habitants de la région d'une manière générale, avec comme cheptel les bovins et les petits ruminants (ovins, caprins) et la volaille. Les activités traditionnelles d'élevage sont dominées par la libre pâture et la divagation généralisée et quasi permanente du cheptel, ce qui entraîne un antagonisme entre l'agriculture et l'élevage plutôt qu'une complémentarité. Les femmes regroupées en association de production de miel y participent très marginalement, sous l'impulsion des services de l'élevage. L'agroforesterie offre des fruits tirés des espèces sauvages (poré, néré) et ceux provenant des vergers (oranges, mangues, avocats).

Le petit artisanat, très varié, est diversement exploité par les femmes, les hommes n'y ont qu'un rôle limité par endroit dans la région. Dans l'artisanat, les femmes assument presque entièrement les activités d'approvisionnement et de transformation de plusieurs matières premières, d'origines végétales, qu'elles intègrent dans la manufacture de produits pour la fabrication de savon (saponification), la teinture et la vannerie.

*Les systèmes de production.* Les activités agricoles réalisées sont soit les tapades (espaces contigus aux maisons), soit les champs extérieurs localisés dans les plaines ou dans les bas-fonds. La tapade constitue l'espace exclusif des femmes où elles cultivent principalement des tubercules (manioc, patate, taro), du maïs et des produits maraîchers tels que le gombo et l'oseille. A cela s'ajoute l'arachide, exploitée en association avec le maïs.

Dans les champs extérieurs, les systèmes de culture varient selon les zones. Dans les plaines et bas-fonds à immersion temporaire, ce sont les cultures de riz de marais ou riz submergé, semées directement ou repiquées, qui y sont produites en saison pluvieuse. Dans les bas-fonds, où l'écoulement permanent est suffisant en saison sèche, l'on pratique une deuxième culture (cultures maraîchères ou manioc/patate douce), voire même, trois cultures (cultures maraîchères, maïs hâtif et riz) sur l'humidité résiduelle et à l'aide d'une légère irrigation. D'un milieu de production à un autre, les femmes assument l'ensemble des activités nécessaires à la production.

L'agriculture bien que restant la première activité économique de la population rurale, n'assure plus un revenu suffisant aux paysans (sauf à quelques rares exceptions, la pomme de terre, tomates). L'essor économique et social de la région est freiné par des contraintes qui méritent d'être prises en compte :

- ◇ c'est la région dont le relief est le plus montagneux et le plus compartimenté, limitant sensiblement les possibilités de mise sur pied de grands projets de développement cultureux ;
- ◇ les démarches d'intervention sur le milieu rural doivent s'adapter à des types d'exploitations agricoles minuscules, nombreuses, souvent féminines et fréquemment associées à d'autres activités ;
- ◇ le relief exige de consentir des efforts supplémentaires dans les domaines de l'accessibilité (création et entretien de pistes rurales), de conservation des milieux naturels et de lutte contre l'érosion ;
- ◇ les difficultés de développement du secteur rural, associées aux fortes densités, engendrent les plus grands mouvements d'exode rural, au détriment des programmes de mise en valeur des zones de productions.

### 3. RESUME DU PROJET

#### 3.1 Objectif Global

Amélioration des conditions de vie et de revenus de la population rurale dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

##### (i) But du Projet (objectif spécifique)

Amélioration des systèmes d'exploitation agricole et des revenus des producteurs

##### (ii) Rendement (résultats attendus)

- 1) Maîtrise de l'eau, facilité d'accès aux zones de production et de conservation des produits agricoles
- 2) Augmentation de la productivité et des rendements des cultures
- 3) Augmentation de la productivité des espèces locales d'animaux

- 4) Les forêts sont conservées, restaurées et rationnellement exploitées
- 5) Les produits agricoles sont mieux valorisés
- 6) Les producteurs et les cadres sont formés et mieux outillés.

### (iii) Activités du Projet

- 1) . Amélioration des infrastructures (aménagement hydro-agricole, hydraulique villageoise, piste rurale, magasin de stockage)
- 2) Mise en valeur agricole de terres aménagées (intrants, vulgarisation de techniques culturales)
- 3) Amélioration des systèmes d'élevage (petits ruminants, aviculture, apiculture)
- 4) Amélioration de la foresterie (mise en défens, reboisement)
- 5) Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits
- 6) Renforcement des capacités de la population cible, de leurs organisations, et des institutions participantes.

### (iv) Supplément de la part du Gouvernement Bénéficiaire

L'Unité de gestion du projet (UGP) sera installée au Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA) au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts.

Le projet sera mis en œuvre sur le terrain par les Directeurs préfectoraux du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE) sous la coordination de l'Inspecteur Régional de l'agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts (IRAEEF) de Mamou. Les locaux occupés par ces structures pourraient être rénovés et mis à profit par le projet, pour servir de siège. Les homologues affectés au projet, pourraient être en partie choisis parmi les cadres évoluant dans ces structures précitées.

### (v) Supplément de la part du Gouvernement du Japon

- 1) Envoi d'experts. Le choix d'experts japonais tiendra compte des composantes définies dans le projet, néanmoins deux experts (1 agroéconomiste et 1 ingénieur de génie rural), seront en place pendant toute la période d'exécution du projet:
- 2) Formation. Les producteurs bénéficiaires et cadres homologues, pourraient recevoir des formations (séminaire, atelier,...), par les experts japonais sur place en Guinée et des voyages d'études à l'étranger, seront organisés quand la nécessité se fait sentir de procéder à des formations spécialisées pour lesquelles les compétences n'existent pas en Guinée. Quant aux paysans/producteurs, des ateliers, séminaires et voyages inter échanges paysans seront organisés à leur intention.
- 3) Fournitures d'équipements. Les équipements et fournitures pour le fonctionnement du projet pourront être pris en charge par le bailleur de fonds à savoir le Gouvernement japonais, pour le fait que le pays a est confronté à des difficultés de trésorerie.

### (vi) Zone du projet

Le Projet d'Appui au Développement Agricole dans la Région Administrative de Mamou (PADAM) couvrira les trois (3) préfectures de Pita, Dalaba et Mamou. Plusieurs raisons ont prévalu à ce choix :

- o Une volonté de pérenniser les acquis, même faible, des projets précédents ;
- o La nécessité d'intervenir sur une zone correspondant à un découpage géographique limité (les région avec ses préfectures correspondantes) compte tenu des actions d'appui

institutionnel du projet en direction des organisations paysannes et des services déconcentrés du MAEEF ;

- L'obligation de ne pas intervenir sur une zone géographique importante qui entraînerait un « saupoudrage » des actions et donc un faible impact, faute de masse critique.

#### 4. PROGRAMME D'EXECUTION

Le projet devrait être mis en œuvre pendant la période allant de Janvier 2006 à janvier 2011 (5 ans).

#### 5. AGENCE D'EXECUTION

##### 5.1. Pouvoirs et obligations de l'Organe

Le BCEPA comprend : la division études, programmation et planification, la division projets et programmes, la division suivi/évaluation et la division administrative et financière.

Le BCEPA est un service d'appui au secrétariat général du Ministère de l'Agriculture, l'Elevage, des Eaux et Forêts (MAEEF) au niveau hiérarchique équivalent à celle d'une direction nationale de l'administration centrale. Il a pour mission de coordonner l'ensemble des activités liées à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique de développement agricole, à la préparation du plan de développement du secteur agricole.

Les sections régionales du BCEPA au nombre de sept (7), sont des structures déconcentrées représentant la direction générale, placée sous la tutelle des Inspections régionales de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts (IRAEEF).

##### 5.2 Effectifs du service (par catégorie)

BCEPA	Effectif (personnes)
Direction générale	2
Division Etudes, Programmation et Planification	5
Division Projets et Programmes	5
Division Suivi et Evaluation	5
Division Administrative et Financière	2
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>

##### 5.3 Budget alloué à l'agence

Le Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA), bénéficiait du financement du Projet National des Services Agricoles (PNSA) jusque l'année 2000, date à laquelle ce projet a été clôturé. Présentement le BCEPA au même titre que les autres services nationaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts est pris en charge sur le Programme d'Investissement Public (PIP), pour son fonctionnement.

##### 5.4 Organigramme (Voir l'Annexe 1)

#### 6. ACTIVITES LIEES AU PROJET

Le PNUD a réalisé un projet de soutien pour le développement rural en Moyenne Guinée, dont les composantes étaient le développement local, la protection et le développement de l'écosystème et l'accès au crédit pour les fermiers. L'alimentation en eau des villages, la construction d'écoles et l'aménagement des terres agricoles ont eu lieu dans les CRD concernés.

1988-96  
La FAO a travers un CTP a réalisé un projet d'appui à la "Gestion de l'Espace Rural et des Forêts (GERF)" dans la préfecture de Mamou. Ce projet s'inscrivait à la fois dans la mise en œuvre concrète du plan d'Action Forestier National (PAFT), dans la troisième étape du Programme Régional OUA d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/FD) et dans la réforme des services déconcentrés préfectoraux du développement rural. A ce titre un des objectifs était de doter la DPDRE d'une capacité intersectorielle de planification et de gestion des ressources naturelles renouvelables de la préfecture et d'apporter une animation institutionnelle aux nouvelles administrations préfectorales et sous-préfectorales permettant la mise au point de méthodes de travail horizontales en matière de gestion de l'espace rural et des forêts.

## 7. PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE

Pour améliorer le statut de la femme et assurer le maintien de son équilibre, des actions vigoureuses seront entreprises. Les femmes vont bénéficier des actions spécifiques dans leur domaine d'intérêt ; maraîchage et petites transformations agro-alimentaires,... Par ailleurs, leurs activités seront soutenues à titre de groupement par l'octroi d'appui sous forme de dons afin de redynamiser, diversifier et accroître leurs revenus. L'émergence de micro-projets, sous forme d'appui aux initiatives d'auto-développement des femmes à la base, apparaissant comme un outil indispensable et efficace des activités génératrices de revenus, sera soutenue.

## 8. PRISE EN COMPTE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

*Question 1.* Adresse du projet : Région administrative de Mamou (Préfectures de Dalaba, Pita, Mamou)

*Question 2 :* Grandes lignes

2-1 Le projet est-t il relié aux secteurs suivants?

Oui Non

Si oui, cochez les éléments suivants

- Activité minières
- Développement Industriel
- Energie thermique (énergie géothermique incluse)
- Energie Hydraulique, barrages, réservoirs
- Fleuve/ Control de l'érosion
- Distribution de l'Energie et réseau de distribution ?
- Routes, rails et ponts
- Aéroports
- Ports et? and harbors
- Fourniture en eau, eaux usages et traitement de déchets
- Gestion des déchets
- Agriculture impliquant des coupes et déboisement a grande échelle/irrigation
- Foresterie
- Pêche
- Tourismes

2-2 Le projet inclu-t-il les éléments suivants?

Oui  Non

Si oui, cochez les cases suivantes

- Déplacement involontaire de personnes (escale, households, persons)
- Pompage de nappes d'eau souterraine (echelle:m3/year)

- Développement immobilier? Land réclamation, land development and land-clearing (scale: hectors)
- Coupe de bois Logging (echelle: hectars)

Le demandeur a t il considéré une alternative avant requête?  
 Oui Non

Décrivez les grandes lignes des alternatives

2-4 Le Demandeur a t il tenu des réunions avec les bénéficiaires avant de faire la requête.  
Oui Non

Si oui, cochez les cases correspondantes

- Administration
- Collectivités locales
- ONG
- Autres (mouvements associatifs)

*Question 3.* Est-ce un nouveau projet ou un projet en cours? Dans le cas d'un projet en cours, avez-vous reçu des plaintes etc. de la part des résidents locaux ?

- Nouveau En cours (il y a des plaints) En cours (il n'y a pas de plaintes) Autres

*Question 4.* Nom des lois et directives:

L'Evaluation de l'Impact Environnemental (EIE) incluant l'Examen Environnementale Initial (EEI) est-elle nécessaire selon les lois et directives du pays bénéficiaire?

- Oui Non

Si oui cochez les éléments suivants.

- EEI seulement requis ( exécuté en cours planifié)
- EEI et EIE requis ( exécuté en cours planifié)
- EIE seulement ( exécuté en cours planifié)
- Autres:

*Question 5.* Au cas ou EIE a été effectuée, la procédure a-t-elle été conforme aux lois du pays bénéficiaire ?

Si oui, indiquez la date de validation de l'autorité compétente.

<input type="checkbox"/> Accord sans conditions complémentaires	<input type="checkbox"/> Accord avec conditions complémentaires	<input type="checkbox"/> En étude
---	---	-----------------------------------

(Date: d'approbation      Autorité compétente:      )

Procédure d'Evaluation non pas encore commencée

Autres:(      )

*Question 6.* Si un certificat à propos de l'Environnement et la Société autre que l'EIE est nécessaire, veuillez indiquer le titre du certificat.

- Déjà certifié  Certificat requis mais pas encore acquis

Titre du certificat:(      )

Non requis

Autres



*Question 7.*

Les aires suivantes sont elles localisées aux alentours du projet?

Oui     Non     Non identifié

Si oui, veuillez cocher les éléments

- Parc national, aires protégées désignées par le gouvernement (zones côtières, marais, zone réserve en faveur de groupes ethnique ou autochtones, patrimoine culturel) et aires prévues pour parcs nationaux ou aires
- Forêts vierges, forêts tropicales
- Aires d'Habitats Ecologiques importants (coraux, zone de mangrove, tidal flats)
- Habitat d'espèces importantes protégées par lois domestiques et traits internationaux. treaties
- Possibilité d'érosion ou d'accumulation saline à grande échelle
- Zones de désertification progressive
- Aires à valeur archéologique, historique ou culturelle
- Habitat de groupes ethniques, indigènes, ou nomades ayant un style de vie traditionnel ou zone représentant patrimoine social.

*Question 8.* Le projet a-t-il un impact nocif sur l'environnement ou les communautés locales

Oui     Non     Non Identifié

Raison: Il va être programmé des activités de reboisement pour protéger l'environnement

*Question 9*

Indiquez les impacts environnemntaux et sociaux et décrivez les dans leurs grandes lignes.

- Pollution de l'air
- Pollution de l'eau
- Pollution des sols
- Déchets
- Bruits et Vibrations
- Ground subsidence?
- Odeurs nauséabondes
- Caractéristiques géographiques
- Bottom sediment?
- Biota and ecosystem?
- Usage de l'eau
- Accidents
- Rechauffement planétaire
- Délocalisation involontaire
- Economie locale : travail et livelihood ?.
- Occupation des terres et utilisation des ressources locales

Les impacts dans leurs grandes lignes

*Question 10*

Partage d'informations et rencontres avec les parties prenantes

10-1 Si les considérations environnementales et sociales sont requises, le demandeur accepte-t-il le partage d'information et des rencontres avec les parties prenantes selon les Directives de la JICA pour les questions Environnementales et Sociales.

Oui     Non

## 10-2 Si non décrivez les raisons

- Institutions sociales telles que infrastructures sociales et institutions locales de prise de décision
- Infrastructures sociales et services existants
- Le pauvre, les populations indigènes
- Mauvaises distribution des bénéfices et dégâts
- Conflit d'Intérêt local
- Genre
- Droits des enfants
- Patrimoine culturel
- Maladies infectieuses SIDA etc..

## 9. BENEFICIAIRES

La population bénéficiaire de la zone concernée peut être estimée à 612.218 habitants dans les trois préfectures qui constituent la zone du projet, d'après le recensement de 1996. Ce qui correspond à 5,3% de la population totale de la Guinée. Pratiquement toutes les exploitations agricoles de cette zone sont de petite taille, en moyenne de 2,5 ha/exploitation, et le revenu est plus faible comparé aux autres régions.

## 10. CONDITIONS DE SECURITE

Les conditions de sécurité sont bonnes dans toutes les préfectures de la région administrative de Mamou, d'autant plus que cette région n'a jamais enregistré d'instabilité majeure.

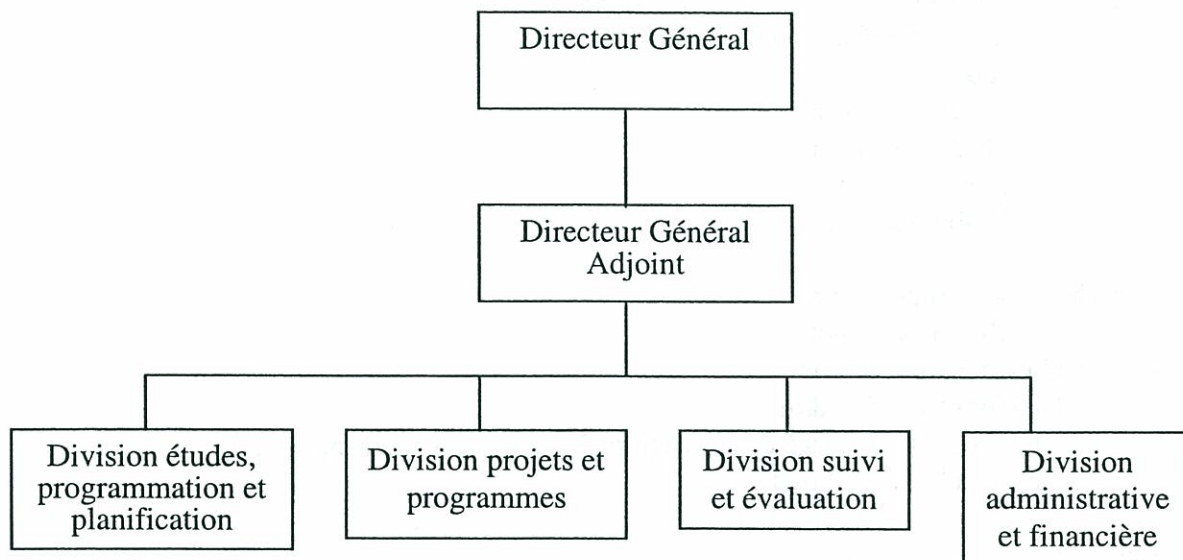
## 11. AUTRES

Les atouts :

- La région occupe une position privilégiée, parce que placée (surtout son chef-lieu) à la croisée des grands chemins du pays ;
- L'existence d'une forte dynamique associative, qui a permis l'émergence d'organisations paysannes structurées, en mesure de maîtriser l'intégralité d'une filière, celle de la pomme de terre, allant de l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation. Elles sont maintenant en mesure de se positionner en interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics ainsi que de tous les intervenants en milieu rural.
- Les fils ressortissants de la région, participent activement aux activités de développement de leur localité, en mettant chaque année à la disposition des populations locales leurs contributions ;
- La région est par excellence, une zone de développement de l'artisanat (la cordonnerie, teinture, saponification,...) ;
- Favoriser par une condition naturelle exceptionnelle, et située en hauteur, la région de Mamou est le principal pôle d'attraction pour les touristes en Guinée, puisqu'il fait bon-vivre.



**ORGANIGRAMME DU BCEPA**



## ORGANISATION

Pour accomplir sa mission, le MAEEF comprend :

- Un Secrétariat Général
- Un Cabinet
- Des Services d'Appui
- Des Directions Nationales
- Des Services Rattachés
- Des Etablissements Publics.

Le Cabinet se compose comme suit :

- Un Chef de Cabinet
- Un Conseiller Technique
- Un Conseiller Juridique
- Un Conseiller Chargé des Questions Economiques et Financières
- Un Attaché de Cabinet.

Les Services d'Appui sont :

- le Bureau Central des Etudes et Planification Agricole (BCEPA)
- l'Inspection Générale (IGAEEF)
- le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA)
- la Division des Affaires Administratives et Financières (DAAF)
- le Secrétariat Central.

Les Directions Nationales sont :

- la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
- la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR)
- la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)
- la Direction Nationale de l'Elevage (DNE)

Les Services Rattachés sont :

- le Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV)
- le Laboratoire de Protection des Végétaux (LPV);

Les Etablissements Publics sont :

- l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
- l'Office Guinéen du Bois (OGUIB)
- le Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ).

Les Services déconcentrés comprennent :

- ◇ Sept (7) Inspections Régionales de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts (IRAEEF) correspondant aux Régions Administratives,
- ◇ Trente trois (33) Directions Préfectorales du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE) correspondant aux Préfectures,
- ◇ Cinq (5) Directions Communales du Développement Rural et de l'Environnement (DCDRE) pour la ville de Conakry, et

- ◊ Trois cent trois (303) Services de Développement Rural (SDR) correspondant aux Communautés Rurales de Développement (CRD).

Cet ensemble de structures est complété par une vingtaine de projets agricoles qui ont des objectifs de développement intégré en milieu rural..

L'effectif global du Ministère de l'Agriculture se chiffre à 7.503 agents toutes hiérarchies confondues y compris ceux "à former" intégrés à la Fonction Publique au cours des deux (2) dernières années. Suivant les différents niveaux de structure, le personnel se présente comme suit :

- ◊ cadres des services centraux : 1.391
- ◊ cadres des services déconcentrés : 6.040
- ◊ contractuels nationaux et expatriés : 72 dont 16 Experts Coréens

Avec une population d'environ 8 millions d'habitants dont 80% pratiquent l'agriculture, le ratio moyen d'encadrement est de 861 paysans par agent. Il est à noter que sur le plan de la gestion des effectifs, le MAEEF a privilégié le redéploiement des agents sur le terrain en vue de redynamiser le secteur agricole.

